

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 916

présenté par

M. Masson, Mme Valérie Boyer, M. Pauget, M. Savignat et M. Vialay

ARTICLE 10

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.